

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME LA MADELEINE-SUR-LOING



0.8

ACTES RÉGISSANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

DOSSIER D'APPROBATION

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 19/02/2018 APPROUVANT LE PLU

LISTE DES PIÈCES

1. DÉCISION DU PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DÉSIGNANT LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
2. ARRÊTÉ MUNICIPAL SOUMETTANT LE DOSSIER DE PLU À ENQUÊTE PUBLIQUE
3. AVIS DE PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE
4. PARUTIONS ET ANNONCES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LA PRESSE LOCALE

LA MADELEINE SUR LOING
ARRETE N° 177.267.09 du 25/09/2017

**Prescrivant l'enquête publique conjointe de l'élaboration du P.L.U. et du Schéma
Directeur des Eaux Pluviales**

Le Maire de LA MADELEINE SUR LOING,

Vu les ordonnances en date des 06/06/2017 et 11/07/2017 de M. le Président du tribunal administratif de MELUN, désignant Monsieur Jean-Pierre MARJOLET en qualité de commissaire-enquêteur ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-1, L.123-10, L.123-13, R.123-19 à R.123-25 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-19 ainsi que ses articles R.123-1 à R.123-27 de ce code sur les enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols de la commune de LA MADELEINE SUR LOING approuvé le 12/12/1986, révisé le 02/03/2001 et modifié le 09/12/2005 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20/11/2015, complétée par celle du 08/04/2016, prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27/02/2017 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'ensemble des avis recueillis auprès des services de l'Etat associés, des personnes publiques associées, des personnes publiques consultées et des personnes publiques et organismes ayant reçu le projet de P.L.U..

Vu les pièces du dossier de projet d'élaboration d'un P.L.U., auquel a été annexé l'ensemble des avis sus visés ;

ARRETE

Article 1er :

Il sera procédé à une enquête publique conjointe sur les dispositions d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme **et** du Schéma Directeur des Eaux Pluviales de la commune de LA MADELEINE SUR LOING (n° INSEE : 77.267)

Article 2 :

Les pièces des dossiers des deux projets (P.L.U. et S.D.E.P.) ainsi que les deux registres d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés, ouverts par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de LA MADELEINE SUR LOING, pendant trente jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 7 novembre au 08 décembre 2017 inclus.

Le dossier d'élaboration du P.L.U. ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale, cette dernière a été insérée aux pièces du dossier afin d'être consultable par le public.

Le dossier du projet comporte en annexe le bilan de la concertation ainsi que de l'avis de l'autorité environnementale.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et du Schéma Directeur des Eaux pluviales et des différents documents annexés, et consigner éventuellement ses observations sur les deux registres d'enquête mis à disposition, ou les adresser par écrit à l'adresse postale suivante :

- Mairie de LA MADELEINE SUR LOING – Place de la mairie 77570 LA MADELEINE SUR LOING

Jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de LA MADELEINE SUR LOING :

- Lundi et mardi de 17 h 00 à 19 h 00 et les mardi et jeudi de 8 h 00 à 12 h 00

Article 3 :

Monsieur Jean-Pierre MARJOLET, retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par monsieur le Président du Tribunal administratif de MELUN pour les deux enquêtes publiques.

Article 4 :

Indépendamment des dispositions des précédents articles, les observations seront reçues à la mairie de LA MADELEINE SUR LOING par le commissaire-enquêteur qui les annexera aux registres concernés.

Il se tiendra à la disposition du public pendant les jours et horaires suivants :

- Le mardi 07 novembre 2017 de 9 h à 12 h 00
- Le samedi 18 novembre de 9 h à 12 h 00
- Le mardi 21 novembre de 9 h à 12 h 00
- Le lundi 27 novembre de 17 h à 19 h 00
- Le vendredi 08 décembre de 17 h à 19 h 00

Article 5 :

Un avis portant à la connaissance du public les indications d'ouverture des enquêtes publiques du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et du Schéma Directeur des Eaux pluviales sera publié quinze jours au moins avant le début de celles-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis mentionnera explicitement l'existence d'une évaluation environnementale ainsi qu'un avis de l'autorité environnementale.

Cet avis d'enquête sera également publié sur le site internet de la mairie : <http://www.la-madeleine-sur-loing.fr>

Les observations du public pourront être déposées sur ce site

Le dossier d'enquête et les pièces annexes du P.L.U. seront consultables et les observations du public pourront être déposées à l'adresse dématérialisée suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/507>

Le dossier d'enquête et les pièces annexes du Schéma Directeur des Eaux Pluviales seront consultables et les observations pourront être déposées à l'adresse dématérialisée suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/508>

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossiers soumis à enquêtes avant l'ouverture de l'enquête conjointe en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

L'accomplissement de cette mesure de publicité au maire et sera certifiée par lui.

Article 6 :

A l'expiration du délai des deux enquêtes, les registres seront remis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Ces registres seront assortis, le cas échéant, des documents annexés transmis par le public.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire le dossier des deux enquêtes avec ses rapports, et, dans un document séparé, ses conclusions motivées pour chaque enquête.

Article 7

Les rapports et les conclusions motivées du commissaire –enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête conjointe. Les personnes intéressées pourront en prendre communication dans les conditions prévues au titre du Code de l'Environnement.

Article 8

Une copie des rapports et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée par le maire à monsieur le sous-préfet de Fontainebleau et au président du Tribunal administratif de Melun.

Article 9

Au terme des enquêtes et après examen des avis qui ont été joints aux dossiers, des observations du public et des rapports du commissaire-enquêteur, le conseil municipal pourra prendre la décision d'approuver le projet d'élaboration du Plan Local D'urbanisme et du Schéma Directeur des Eaux Pluviales.

Article 10

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commissaire-enquêteur,
- Monsieur le Président du tribunal administratif de MELUN ,
- Monsieur le Sous-préfet de FONTAINEBLEAU

Pour extrait certifié conforme.

Fait en mairie de LA MADELEINE SUR LOING, le 25 septembre 2017.



Le Maire,

N. Blouzat

Nicole BLOUZAT

*eu s/Préfet. F. Steau
le 25/09/2017.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU
11/07/2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Dossier n° : E17000054 / 77
(à rappeler dans toutes correspondances)

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Vu, enregistrée le 24/05/2017, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de La Madeleine-sur-Loing demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder, sur cette commune, à une enquête publique ayant pour objet :

- *Un projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

Vu le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 ;

Vu la décision en date du 1^{er} octobre 2015, par laquelle la présidente du tribunal a donné délégation à Madame MULLIÉ, vice-présidente du tribunal administratif de Melun, pour signer les actes de procédure et décisions entrant dans le cadre des enquêtes publiques prévus par les articles R. 123-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu, la décision en date du 02/06/2017 par laquelle la présidente du tribunal administratif de MELUN a désigné Monsieur Jean-Pierre MARJOLET en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique ci-dessus mentionnée ;

Vu, enregistrée le 05/07/2017, la lettre par laquelle le Maire de la commune de La Madeleine-sur-Loing a demandé l'extension de la mission du commissaire enquêteur à une enquête publique conjointe ayant pour objet :

- *l'élaboration du zonage des eaux pluviales*

Considérant qu'il convient d'étendre la mission de Monsieur Jean-Pierre MARJOLET, commissaire enquêteur, au projet ;

DECIDE

- ARTICLE 1 : La mission de Monsieur Jean-Pierre MARJOLET, demeurant 23 rue François Millet, FONTAINEBLEAU (77300), commissaire enquêteur, est étendue au projet.
- ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur Jean-Pierre MARJOLET et à la commune de La Madeleine-sur-Loing.

Fait à Melun, le 11/07/2017.

La vice-présidente déléguée



N. MULLIÉ

Département de Seine & Marne

Canton de Château
Landon

Arrondissement de Fontainebleau

☎ 01.64.28.13.28

☎ 01.64.28.14.27

MAIRIE
DE LA MADELEINE SUR LOING
77570

Commune de LA MADELEINE SUR LOING

**AVIS D ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE
REVISION DU P.O.S. VALANT PLAN LOCAL
D'URBANISME**

**ET
SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES**

En application de l'arrêté n° 77.267.10 du 05 octobre 2017, il sera procédé conjointement à deux enquêtes publiques sur les dispositions du projet de Plan Local d'Urbanisme et du Schéma Directeur des Eaux Pluviales de la commune de LA MADELEINE SUR LOING à partir du 07 novembre jusqu'au 08 décembre 2017 inclus.

Le projet de P.L.U. a fait l'objet d'une évaluation environnementale et il comporte en annexe l'avis de l'autorité environnementale.

Monsieur Jean-Pierre MARJOLET, commissaire-enquêteur siègera à la mairie de LA MADELEINE SUR LOING où toutes les observations devront lui être adressées.

Il recevra les jours suivants :

Le mardi 7 novembre 2017 de 9 h à 12 h 00

Le samedi 18 novembre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00

Le mardi 21 novembre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00

Le lundi 27 novembre 2017 de 17 h 00 à 19 h 00

Le vendredi 08 décembre 2017 de 17 h 00 à 19 h 00

La Commune de LA MADELEINE SUR LOING procède actuellement à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et d'un Schéma Directeur des Eaux Pluviales qui seront mis à enquête publique conjointe du 7 novembre au 8 décembre 2017. Les documents sont consultables en mairie aux jours et horaires habituels et sur les sites dématérialisés suivants :

PLU de La Madeleine-sur-Loing : <https://www.registre-dematerialise.fr/507>

Schéma directeur des eaux pluviales : <https://www.registre-dematerialise.fr/508>

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie les jours suivants :
Mardi 7 novembre de 9 h à 12 h – Samedi 18 novembre de 9 h à 12 h – Mardi 21 novembre de 17 h à 19 h – Lundi 27 novembre de 9 h à 12 h et le vendredi 8 décembre de 17 h à 19 h.

Les observations du public seront consignées sur les registres d'enquête en mairie ou sur les sites dématérialisés ou par courrier envoyés directement en mairie.



BATI RENOV
Société anonyme à responsabilité limitée au capital de 100 €
Siège social : 999, rue de la Vallée, 45200 Amilly
RCS Orléans 800.545.287

NOMINATION DE COGÉRANT

L'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juillet 2017 a nommé en qualité de cogérant Michaël PONS, 4, rue Jean-Baptiste-Gay, 59265 Aubigny-au-Bac à compter du 1^{er} juillet 2017.

Mention en sera faite au RCS d'Orléans.

323876

PC FINANCEMENT
Société civile de portefeuille au capital de 2 €
Le Claux, route de Lacheneau, 19230 Ségur-le-Château
RCS Brive 431.709.211

AVIS DE MODIFICATIONS

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 30 septembre 2017 au siège social, a décidé ce qui suit :

- La société à responsabilité limitée a été transformée en société civile de portefeuille à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a été dotée de nouveaux statuts.
- L'objet social est le suivant : la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts, d'actions, obligations et de tous titres ou droits sociaux en général. La gestion, l'administration de toute filiale.
- Ancien capital social : 8.275 € ; nouveau capital social : 2 €.
- Ancien siège social : 14, rue Maison Rouge, 45300 Pithiviers ; nouveau siège social : Le Claux, route de Lacheneau, 19230 Ségur-le-Château.
- Ancien gérant : Jacky POURRE ; nouveaux gérants : Perrine POURRE demeurant 42, rue Paul-Gauguin, 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle et Claire POURRE demeurant 13, rue du Vau, 45300 Estouy.
- A compter du 31 octobre 2017 : ancienne dénomination : STMP ; nouvelle dénomination : PC FINANCEMENT.

Pour avis.

337549

SARL GV DÉVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS
Siège social : 12, rue Gustave-Eiffel, ZAC des Chateliers,
lieu-dit Clos du Nécotin Nord, 45000 Orléans
RCS Orléans 449.528.751

MODIFICATION DE CAPITAL

Par décisions du 25 septembre 2017 de l'associé unique de la société, le capital social a été augmenté de 1.174.250 € par incorporation de réserves et de prime d'apport, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 25.750 €.

Nouvelle mention : Capital social : 1.200.000 €.

Mention sera faite au RCS d'Orléans.

Pour avis.

339600

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 2 octobre 2017 est constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile immobilière.

Dénomination : CANOMAX.

Siège social : 5, allée des Eglantines, 45650 Saint-Jean-le-Blanc.

Objet : l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers et la vente de ces mêmes biens.

Durée : 99 ans.

Capital : 1.000 €.

Gérance : M^{me} Odile REDON, domiciliée 5, allée des Eglantines, 45650 Saint-Jean-le-Blanc.

Cession de parts : toutes les cessions de parts sont soumises à agrément.

Immatriculation : en cours d'enregistrement.

Pour avis.

339650

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CLAUDEUR DU VATTINAI
AVIS 18 Oct 2017

Par délibération en date du 21 septembre 2017, la communauté de communes des Quatre Vallées a approuvé, à l'unanimité, la prescription d'un plan local d'urbanisme intercommunal sur son territoire.

La dite délibération sera affichée au siège de l'EPCI et mairies des communes membres concernées pendant un mois.

338193

COMMUNE DE LA MADELEINE-SUR-LOING

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

ÉLABORATION PLAN LOCAL D'URBANISME
ET SCHÉMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

En application de l'arrêté n° 77.267.10 du 5 octobre 2017, il sera procédé conjointement à deux enquêtes publiques sur les dispositions du projet de plan local d'urbanisme et du schéma directeur des eaux pluviales de la commune de La Madeleine-sur-Loing, à partir du 7 novembre 2017 jusqu'au 8 décembre 2017 inclus.

Le projet de PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale et il comporte en annexe l'avis de l'autorité environnementale.

M. Jean-Pierre MARJOLET, commissaire enquêteur siégera à la mairie de La Madeleine-sur-Loing, où toutes les observations doivent lui être adressées.

Il recevra, en mairie, les jours suivants :

- mardi 7 novembre 2017, de 9 heures à 12 heures ;
- samedi 18 novembre 2017, de 9 heures à 12 heures ;
- mardi 21 novembre 2017, de 9 heures à 12 heures ;
- lundi 27 novembre 2017, de 17 heures à 19 heures ;
- vendredi 8 décembre 2017, de 17 heures à 19 heures.

Les pièces des deux dossiers ainsi que deux registres d'enquête paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie pendant trente jours consécutifs afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie.

Les deux dossiers seront consultables sur le site dématérialisé sur lequel le public pourra déposer ses observations aux adresses suivantes : PLU de La Madeleine-sur-Loing : <https://www.registre-dematerialise.fr/507>

Schéma directeur des eaux pluviales de la Madeleine-sur-Loing : <https://www.registre-dematerialise.fr/508>

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront mis à disposition du commissaire enquêteur et des par lui. Ces registres seront assortis, le cas échéant des documents annexes par le public.

Les rapports et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie.

Au terme de l'enquête conjointe, le conseil municipal pourra prendre la décision d'approuver le projet de plan local d'urbanisme et le schéma directeur des eaux pluviales.

Le présent arrêté sera publié par voie d'affiches, notamment à la porte de la mairie, et par tout autre procédé.

339970



COMMUNE DE CHAILLY-EN-GÂTINAIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ALIÉNATION DU CHEMIN RURAL DE BOSSEFAUX À LA CLÉMENDIÈRE

Suite à la délibération 2017/33 prise en conseil municipal du 19 septembre 2017, relative à un échange de chemins ruraux par un chemin cadastré, M. le Maire décide de faire une enquête publique, qui se déroulera sur une durée de quinze jours consécutifs, du 6 au 20 novembre 2017.

Le dossier d'enquête et un registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur destiné à recevoir les observations du public seront mis à disposition en mairie pendant toute la durée de l'enquête aux heures d'ouverture : lundi, 10 heures-12 heures, mardi et jeudi, 17 heures-19 heures. Ils pourront être consultés sur le site de la commune www.chailly-en-gatinois.fr

Des observations pourront être demandées en mairie, adressées pendant

Département du Loiret

Anondissement de Montargis

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉALABLE À LA REVISION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DES EAUX USÉES DOMESTIQUES SUR LE SYNDICAT DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS/CY-LES-NONAINS

Le public est informé que, par arrêté en date du 21 septembre 2017, le président du SEGOCTER de Saint-Germain-des-Prés/Cy-les-Nonains a ordonné l'enquête publique préalable à la révision des zones d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées domestiques sur le territoire syndical.

Cette enquête se déroulera du 16 octobre 2017 à partir de 14 heures au 16 novembre 2017 à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier qui sera mis à sa disposition au siège du syndicat, à la mairie de Saint-Germain-des-Prés :

- le lundi, de 14 à 17 heures ;
- les mardi et jeudi, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures ;
- les mercredi, vendredi et samedi, de 9 à 12 heures.

M. André ROBIN, enseignant agricole à la retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans. Il recevra le public :

- le lundi 16 octobre 2017, de 14 à 17 heures ;
- le mercredi 8 novembre 2017, de 9 à 12 heures ;
- le jeudi 16 novembre 2017, de 9 à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la révision des zones d'assainissement pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé au siège du syndicat ou être adressées par écrit au commissaire enquêteur du syndicat à l'adresse postale du siège du syndicat (mairie, 1, rue de Saint-Firmin, 45220 Saint-Germain-des-Prés), ou par l'intermédiaire de la messagerie dédiée sur le site Internet de la commune de Saint-Germain-des-Prés (www.saint-germain-des-pres-loiret.fr). L'ensemble des observations sera annexé au registre de l'enquête.

À l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra à M. le Président du SEGOCTER, dans un délai de 30 jours, son rapport, dans lequel figurent ses conclusions motivées. Le public pourra alors consulter ce rapport au siège du syndicat, à la mairie de Saint-Germain-des-Prés, aux jours et heures habituels d'ouverture.

341379

HÔTEL DES VENTES
DE MONTARGIS

VENDREDI 20 OCTOBRE
À 14 HEURES

VENTE COURANTE

Collection petites voitures dont Dinky Toys,
trains élect., mobilier, bibelots dont faïence de Glen,
tableaux, matériel médical, 2 cuisines aménagées, etc

Expositions :

jeudi 19 octobre, de 18h à 19h 30
et le vendredi matin de 10h à 11h 30 précises

Photos sur interencheres.com

Montargis Enchères
S.V. n° 4912002475
3, rue de la Rotonde - 45200 Montargis
7, rue Victor-Hugo - 45300 GIEN
Tél. 02 38 85 07 99 - Fax : 02 38 85 09 07
montargis-gien-encheres.fr

M. Olivier BARON
Commissaire-priseur judiciaire

SIMPLICITÉ

COM VOUS
RÉSOLVREZ !

SOCIÉTÉS, PARTICULIERS
publiez votre
ANNONCE LÉGALE EN LIGN

RENTURATION DU CHEMIN RURAL DE BOSSEFAUX À LA CLEMENDIÈRE

La délibération 2017/33 prise en conseil municipal du 19 septembre 2017 relative à un échange de chemins ruraux par un chemin cadastré, M. le Maire décide de faire une enquête publique, qui se déroulera sur une durée de quinze (15) jours consécutifs, du 6 au 20 novembre 2017.

Le dossier d'enquête et un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur destiné à recevoir les observations du public seront mis à disposition en mairie pendant toute la durée de l'enquête aux heures d'ouverture : lundi, de 10 heures à 12 heures, mardi et jeudi, de 17 heures à 19 heures. Ils pourront être consultés sur le site de la commune www.chailly-en-gâtinais.fr.

Tous renseignements pourront être demandés en mairie, adressés pendant la durée de l'enquête par courrier au commissaire enquêteur à mairie, 7, rue du Port, 45260 Chailly-en-Gâtinais, déposés en mairie ou sur le site internet rubrique contact. Les observations reçues par internet pourront être consultés sur le site de la commune.

M. Gérard DAUCHY, officier supérieur en retraite, dirigera cette enquête. Il assurera deux permanences les lundis 6 et 20 novembre 2017, de 10 heures à 12 heures. En cas d'empêchement un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie et sur le site à compter de la date de remise du document pendant une (1) année.

345649

PRÉFET DU LOIRET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET AUTORISATION DE RÉALISER DES TRAVAUX DE RENATURATION DU RUISSEAU DE PAUCOURT SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DU FUSIN, COMMUNE DE SCEAUX-DU-GÂTINAIS

Par arrêté du 21 septembre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 15 jours, est prescrite du 7 novembre au 21 novembre 2017 inclus.

Au terme de la procédure, une autorisation unique Loi sur l'Eau ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est M. Jean-Michel BORDES, retraité de la fonction publique; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr
- Le public pourra formuler ses observations par courrier transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : dat-dig-fusin@loiret.gouv.fr
- Ces observations seront consultables par le public dans le meilleur délai sur le site internet susmentionné ;
- sur support papier, en mairie, siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment l'étude d'incidence environnementale.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie de Sceaux-du-Gâtinais, place de la Mairie, 45490 Sceaux-du-Gâtinais, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

La commune concernée est : Sceaux-du-Gâtinais.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Sceaux-du-Gâtinais :

- mardi 7 novembre 2017, de 9 heures à 12 heures ;
- mardi 21 novembre 2017, de 9 heures à 12 heures.

Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairie de Sceaux-du-Gâtinais, (sur internet à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées au : Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin du Fusin, « Le Fusin », Orangerie de la Mairie, 45490 Corbeilles-en-Gâtinais, contact : M. Stéphane BIK, tél. 02.38.92.24.26 ou 06.40.20.34.64, courriel : syndicat-bassin-fusin@wanadoo.fr

* Conformément à l'article L. 123-10 du Code de l'environnement. Toutefois, le dossier d'enquête publique doit contenir toutes les pièces requises au titre de l'article R. 123-8 du Code de l'environnement.

A cet effet, M. JOUBERT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n° E17000102/77 en date du 3 octobre 2017 de Mme la Présidente du tribunal administratif de Melun.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Larchant du lundi 20 novembre 2017 à 9 h 30 au samedi 23 décembre 2017, à 12 h 30, soit pendant 34 jours.

Le dossier du projet de PLU, le dossier de projet de l'AVAP et les pièces qui les accompagnent, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par M. le Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie, 2, place Pasteur, 77760 Larchant, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, soit du lundi au samedi entre 10 et 12 heures à l'exception des jours fériés.

Les informations relatives à ce dossier et entrant dans le cadre de l'enquête pourront être demandées à la mairie de Larchant, à l'adresse e-mail : urbanismelarchant@laposte.net, le dossier d'enquête et les pièces qui l'accompagnent pourront être consultés sur le site www.larchant.fr.

M. le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie, 2, place Pasteur, 77760 Larchant, selon les dates indiquées ci-dessous :

- samedi 2 décembre entre 9 h 30 et 12 h 30 ;
- mercredi 6 décembre entre 9 h 30 et 12 h 30 ;
- mercredi 13 décembre entre 9 h 30 et 12 h 30 ;
- samedi 23 décembre entre 9 h 30 et 12 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et pourront éventuellement consigner leurs observations sur les projets d'approbation du Plan local d'urbanisme (PLU) et d'approbation de l'Aire de valorisation de l'architecture du patrimoine (AVAP) sur les registres d'enquête déposés en mairie. Les observations pourront également être formulées par voie postale, à l'intention de M. le Commissaire enquêteur, M. JOUBERT, 2, place Pasteur, 77760 Larchant.

A l'issue, M. le Commissaire enquêteur transmettra à M. le Maire les dossiers de l'enquête avec le rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions sont tenus sans délai, à la disposition du public en mairie, au jour et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune www.larchant.fr pendant un an.

Après examen des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, les projets d'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) et de l'Aire de valorisation de l'architecture du patrimoine (AVAP) éventuellement modifiés pour tenir compte des avis précédemment mentionnés seront soumis à l'avis du conseil municipal, autorité compétente, in fine, pour approuver le Plan local d'urbanisme (PLU) et l'Aire de valorisation de l'architecture du patrimoine (AVAP).

350962

COMMUNE DE LA MADELEINE-SUR-LOING

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

ÉLABORATION PLAN LOCAL D'URBANISME ET SCHÉMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

En application de l'arrêté n° 77.267.10 du 5 octobre 2017, il sera procédé conjointement à deux enquêtes publiques sur les dispositions du projet de plan local d'urbanisme et du schéma directeur des eaux pluviales de la commune de La Madeleine-sur-Loing, à partir du 7 novembre 2017 jusqu'au 8 décembre 2017 inclus.

Le projet de PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale et il comporte en annexe l'avis de l'autorité environnementale.

M. Jean-Pierre MARJOLET, commissaire enquêteur siègera à la mairie de La Madeleine-sur-Loing, où toutes les observations doivent lui être adressées.

Il recevra, en mairie, les jours suivants :

- mardi 7 novembre 2017, de 9 heures à 12 heures ;
- samedi 18 novembre 2017, de 9 heures à 12 heures ;
- mardi 21 novembre 2017, de 9 heures à 12 heures ;
- lundi 27 novembre 2017, de 17 heures à 19 heures ;
- vendredi 8 décembre 2017, de 17 heures à 19 heures.

Les pièces des deux dossiers ainsi que deux registres d'enquête paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie pendant trente jours consécutifs afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie.

Les deux dossiers seront consultables sur le site dématérialisé sur lequel le public pourra déposer ses observations aux adresses suivantes : PLU de La Madeleine-sur-Loing : <https://www.registre-dematerialise.fr/507>

Schéma directeur des eaux pluviales de la Madeleine-sur-Loing : <https://www.registre-dematerialise.fr/508>

ANNONCES

Retrouvez nos annonces sur

www.centreimmo.com

www.centreautos.com

www.centremploi.com

Votre petite annonce par téléphone au

0 825 818 818

Service 0,18 €/min
prix appel

VÉHICULES

VENTE BERLINES

PEUGEOT

PEUGEOT 206, diesel, 2001, CT ok, distribution ok, 234.000 kms, pneus bon état, Michelin factures, 2.000 €. - Tél. 06.70.56.11.09. 350595

VENTE VÉHICULES LOISIRS

CAMPING CARS

FIAT DUCATO, Roller Team, 2001, 115.000 km, CT OK, 14.000 €, BE. - Tél. 09.84.08.35.28 HR ou 06.06.41.40.41. 351172

MAISONS DE BOURG

AUTRES MAISONS

GIEN SUD, maison tout confort, chauff. central fuel, garage, jardin, DPE en cours. - Tél. 06.61.45.93.03. 348570

AUTRE IMMOBILIER

FORÊTS - BOIS

CHATILLON-SUR-LOIRE, vend ancienne peuplerie 1.500 m². - Tél. 02.38.85.24.17. 332709

Envie d'une maison ?
Retrouvez tous nos annonces sur
[centreimmo.com](http://www.centreimmo.com)

DÉSTOCKAGE PROMOTIONS FIN DE SÉRIE SUR CARAVANES ET CAMPING-CARS NEUFS

MONTARGIS CARAVANES
RN7 LA COMMODITÉ 45700

02 38 94 90 36

www.montargis-caravanes.fr



ACHATS VÉHICULES DIVERS

DÉBARRASSE GRATUITEMENT, tous vos véhicules, enlèvement rapide. - APC, tél. 06.95.39.50.15, 481883676. 351334

IMMOBILIER

IMMOBILIER VENTES

MAISONS

PAVILLONS VILLAS

VILLEMANDEUR, maison 170 m², terrain 600 m², chauff. gaz ville + insert bois, 155.000 € à débattre, DPE en cours. - Tél. 06.83.85.97.95 sur RDV. 352012

TERRAINS

PANNES, particulier vend 2 terrains viabilisés, conviendrait pour entreprise. - Tél. 02.38.87.88.78. 347609

ARRABLOY, dans le bourg rue du château, vend, terrain agricole de 1187 m², pour jardin ou pâturage, 10 € le m². - Tél. 06.69.36.62.88. 348697

OFFRES LOCATIONS

APPARTEMENTS

F2

58 DONZY, logement privé dans pavillon, idéal 1 ou 2 pers., 1 ch., sde, cuisine, 20 km gare SNCF, 360 €/mois CC, terrain 2.000 m², DPE F. - Tél. 06.78.17.20.07. 351015

334785

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

AVIS DE CONCESSION :
Exploitation d'une ou de deux concessions de restauration au sein du Domaine national de Saint-Cloud

Autorité concédante :

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

Hôtel de Sully - 62 rue Saint-Antoine - 75186 Paris Cedex 04

Représenté par : M. Philippe BELAVAL, Président

Tel : 01 44 61 20 25 (à utiliser en cas de difficulté pour le retrait du dossier)

Site internet : <http://www.monuments-nationaux.fr/>

Communication :

Les documents de la concession sont disponibles gratuitement, en accès direct non restreint et complet, du 18 octobre 2017 au 1er décembre 2017 inclus, sur la Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.fr/>

Des informations complémentaires peuvent être obtenues en formulant une demande à la même adresse.

Le règlement de constitution figurant dans ce dossier fixe :
les modalités de remise des offres ;
les conditions de la visite ;
Les conditions de participation ainsi que les critères d'attribution de la concession.

Objet de la concession : la présente consultation porte sur deux lots et a pour objet de permettre à un concessionnaire d'exploiter l'un, l'autre ou les deux espaces concernés dans le Domaine afin d'y proposer une offre de restauration à consommer sur place et de vente à emporter.

Date limite de remise des offres :

La date limite de remise des offres est fixée au **1er décembre 2017, 12h00.**

**Marchés
+ de 90 000 Euros**



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Accord cadre de prestations de services juridiques pour le contentieux locatif du pouvoir adjudicateur

S.A. HLM DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

Société Anonyme au Conseil d'Administration au capital de 38 112,25 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Beauvais sous le N B 525 920 310, dont le siège social est sis 28 Rue Gambetta, B.P. 30693,

60006 BEAUVAIS CEDEX, représentée par Monsieur Edouard DUROYON en sa qualité de Directeur Général

Objet : Les stipulations du présent marché concernent un accord exécuté par émission de bon de commande de prestations de services juridiques pour le contentieux locatif du pouvoir adjudicateur

Procédure de passation : l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire exécuté par émission de bon de commande, sans montant minimum et avec un

nombre d'instances de Beauvais

Lot 2 contentieux locatifs relevant des tribunaux d'instances de Compiègne et Senlis Renseignements et justificatifs à produire :

La liste des pièces exigibles est fixée au Règlement de consultation.

Critères de jugement des offres et pondération : Prix : 40 % ; Qualité technique au vu du mémoire : 30 % ; Qualité des prestations au vu des cas pratiques : 30 %

Modalité d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation est accessible gratuitement sur le site : <http://sahlm60.e-marchespublics.com>

Date limite de réception des offres : 04 Décembre 2017 à 16 Heures

Renseignements complémentaires : Pour tout renseignement d'ordre technique :

Mme Sylvie BOE, Responsable Contentieux, Tél : 03 44 06 34 83, Mail : sboe@sahlm60.com

Mme Céline DUBUS, Juriste d'entreprise, Tél : 03 60 05 20 43, Mail : c.dubus@sahlm60.com

Pour tout renseignement d'ordre administratif : **Mr Alexis BRONJARCZYK, Juriste marchés,** Tél : 03 44 06 58 03, Mail : a.bronjarczyk@sahlm60.com

Avis divers

COMMUNE DE COMPANS

Suppression de la zone d'aménagement concerté dite ZAC du Parc

AVIS AU PUBLIC

Par délibération n° 2017-72 en date du 29 septembre 2017, le Conseil Municipal de Compans a décidé de supprimer la ZAC du Parc conformément aux dispositions de l'article R. 311-12 du code de l'urbanisme, de donner quitus à la Société d'Équipement de Seine et Marne de sa mission d'aménageur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Conformément à l'article R. 311-5 du code de l'urbanisme, la présente délibération fait l'objet d'un affichage en mairie, 1 rue de la Mairie, 77290 COMPANS depuis le 6 octobre 2017 et ce pendant un délai d'un mois et est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La délibération et le dossier s'y rapportant sont tenus à disposition du public (aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie).

Enquête publique

COMMUNE DE LA MADELEINE SUR LOING

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE ELABORATION PLAN LOCAL D'URBANISME ET SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

En application de l'arrêté n°77.267.10 du 5 octobre 2017, il sera procédé conjointement à deux enquêtes publiques sur les dispositions du projet de Plan Local d'Urbanisme et du Schéma Directeur des Eaux Pluviales de la commune de LA MADELEINE SUR LOING à partir du 7 novembre jusqu'au 8 décembre 2017 inclus.

Le projet de P.L.U. a fait l'objet d'une évaluation environnementale et il comporte en annexe l'avis de l'autorité environnementale.

Monsieur Jean-Pierre MARJOLET, commissaire-enquêteur siégera à la mairie de LA MADELEINE SUR LOING où toutes les observations doivent lui être adressées. Il recevra, en mairie, les jours suivants : Le mardi 7 novembre 2017 de 9h à 12h Le samedi 18 novembre 2017 de 9h à 12h Le mardi 21 novembre 2017 de 9h à 12h Le lundi 27 novembre 2017 de 17h à 19h Le vendredi 8 décembre 2017 de 17h à 19h.

Les pièces des deux dossiers ainsi que deux registres d'enquête paraphés par le

Les deux dossiers seront consultables sur le site dématérialisé sur lequel le public pourra déposer ses observations aux adresses suivantes :

PLU de La Madeleine-sur-Loing : <https://www.registre-dematerialise.fr/507>

Schéma directeur des eaux pluviales de La Madeleine-sur-Loing : <https://www.registre-dematerialise.fr/508>

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Ces registres seront assortis, le cas échéant des documents annexés par le public.

Les rapports et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie.

Au terme de l'enquête conjointe, le Conseil municipal pourra prendre la décision d'approuver le projet du Plan Local d'Urbanisme et le Schéma Directeur des Eaux Pluviales. Le présent arrêté sera publié par voie d'affiches, notamment à la porte de la mairie, et par tout autre procédé.

PRÉFET DE SEINE ET MARNE

Direction de la coordination des services de l'Etat - Pôle du pilotage des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE Commune de BAILLY-ROMAINVILLIERS

La société

LINKCITY

domiciliée 1, avenue Eugène Freyssinet à GUYANCOURT (78280), a présenté, au titre des installations Classées pour la Protection de l'Environnement, une demande d'autorisation d'exploiter un DATA-CENTER située Avenue Johannes Gutenberg - Lieu-dit Zac du Prieuré Ouest sur le territoire de la commune de BAILLY-ROMAINVILLIERS (77770).

Les opérations envisagées relèvent de la rubrique 2910-A-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Par arrêté préfectoral n°17/DCSE/IC/048 du 29 septembre 2017, la demande de la société LINKCITY est soumise à enquête publique environnementale pendant 31 jours consécutifs du lundi 6 novembre 2017 à 09h00 au mercredi 6 décembre 2017 inclus à 17h30.

Le siège de cette enquête est fixé en mairie de BAILLY-ROMAINVILLIERS (51 rue de Paris - 77770 BAILLY-ROMAINVILLIERS).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier de demande comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé et tenu à la disposition du public :

- en mairie de Bailly-Romainvilliers, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :
- * en format papier,
- * en version numérique sur un poste informatique dédié fourni par PubliLégal.

- en mairies de Chessy, Coupvray, Coutevroult, Jossigny, Magny-le-Hongre, Montévrain, Serris, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis, communes comprises dans un rayon de 3 kilomètres autour du site projeté, déterminé au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, aux jours et heures d'ouverture des mairies :
- * en format papier.

- sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- en mairie de Bailly-Romainvilliers, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :
- * sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur,
- * sur le registre dématérialisé accessible et consultable sur le poste informatique dédié fourni par PubliLégal (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques).

- sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/)

pourant également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête au siège de celle-ci (Mairie de Bailly-Romainvilliers - 51, rue de Paris - 77770 Bailly-Romainvilliers) et seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Le tribunal administratif de Melun a désigné Madame Marie-Françoise SEVRAIN, Consultante en environnement, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Bailly-Romainvilliers pour recevoir les observations aux dates et heures indiquées ci-dessous :

Jours de permanence | Horaires

Lundi 6 novembre 2017 ; 09h00 à 12h00
Mercredi 15 novembre 2017 ; 14h30 à 17h30

Vendredi 24 novembre 2017 ; 14h30 à 17h30

Samedi 2 décembre 2017 ; 09h00 à 12h00
Mercredi 6 décembre 2017 ; 14h30 à 17h30

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de Monsieur Bruno MORVAN, responsable de projets pour la société LINKCITY, domiciliée 1, avenue Eugène Freyssinet à GUYANCOURT (78280), joignable au 01 30 60 48 59.

Le présent avis est consultable sur le site Internet des Services de l'Etat en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique environnementale auprès du Préfet de Seine-et-Marne (Direction de la Coordination des Services de l'Etat - Pôle du Pilotage des Procédures d'Utilité Publique - 12 rue des Saints-Pères - 77010 MELUN CEDEX) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée par le Préfet de Seine-et-Marne à la société LINKCITY ainsi qu'aux maires de la commune de Bailly-Romainvilliers, sur le territoire duquel se situe le projet et des communes de Chessy, Coupvray, Coutevroult, Jossigny, Magny-le-Hongre, Montévrain, Serris, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis, concernées par le périmètre de l'affichage relatif à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête publique environnementale sera prise par arrêté du Préfet de Seine-et-Marne au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Melun, le 29 septembre 2017

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Signé : Nicolas de MAISTRE

Le Parisien
Rapidité et souplesse d'un quotidien leader en IDF et l'Oise

des 18 Oct 2017 et 09 Nov 2017

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

AVIS DE CONCESSION :
Exploitation d'une ou de deux concessions de restauration au sein du Domaine national de Saint-Cloud

Autorité concédante :

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

Hôtel de Sully - 62 rue Saint-Antoine - 75186 Paris Cedex 04
Représenté par : M. Philippe BELAVAL, Président
Tel : 01 44 61 20 25 (à utiliser en cas de difficulté pour le retrait du dossier)
Site internet : <http://www.monuments-nationaux.fr/>

Communication :

Les documents de la concession sont disponibles gratuitement, en accès direct non restreint et complet, du 18 octobre 2017 au 1er décembre 2017 inclus, sur la Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
Des informations complémentaires peuvent être obtenues en formulant une demande à la même adresse.

Le règlement de consultation figurant dans ce dossier fixe :
les modalités de remises des offres ;
les conditions de la visite ;
Les conditions de participation ainsi que les critères d'attribution de la concession.

Objet de la concession : la présente consultation porte sur deux lots et a pour objet de permettre à un concessionnaire d'exploiter l'un, l'autre ou les deux espaces concernés dans le Domaine afin d'y proposer une offre de restauration à consommer sur place et de vente à emporter.

Date limite de remise des offres :
La date limite de remise des offres est fixée au 1er décembre 2017, 12h00.

**Marchés
+ de 90 000 Euros**

S.A. HLM du département de l'Oise

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Accord cadre de prestations de services juridiques pour le contentieux locatif du pouvoir adjudicateur
Pouvoir Adjudicateur :

S.A HLM DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 38 112,25 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Beauvais sous le N° B 525 920 310, dont le siège social est sis 28 Rue Gambetta, B.P. 30693,

30006 BEAUVAIS CEDEX, représentée par Monsieur Edouard DUROYON, Directeur Général.
Les stipulations du présent marché sont soumises à un accord exécuté par émission d'un ordre de commande de prestations de services juridiques pour le contentieux locatif du pouvoir adjudicateur.
Date de passation : l'article 27 du décret n° 2015-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le présent accord cadre mono attributaire est conclu en vertu d'une procédure de bon de commande, avec un montant minimum et avec un

Montant maximum de 300 000 €. Les pièces de la consultation sont disponibles aux bureaux d'instances de Compagnie et Services Renseignements et justificatifs à produire : La liste des pièces exigibles est fixée au Règlement de consultation.

Critères de jugement des offres et pondération : Prix : 40 % ; Qualité technique au vu du mémoire : 30 % ; Qualité des prestations au vu des cas pratiques : 30 %

Modalité d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation est accessible gratuitement sur le site : <http://sahlm60.e-marchespublics.com>

Date limite de réception des offres : 04 Décembre 2017 à 18 Heures

Renseignements complémentaires : Pour tout renseignement d'ordre technique :

Mme Sylvie BOE, Responsable Contentieux, Tél : 03 44 06 34 83, Mail : s.boe@sahlm60.com

Mme Céline DUBUS, Juriste d'entreprise, Tél : 03 60 05 20 43, Mail : c.dubus@sahlm60.com

Pour tout renseignement d'ordre administratif : **Mr Alexis BRONJARCZYK, Juriste marchés,** Tél : 03 44 06 58 03, Mail : a.bronjarczyk@sahlm60.com

Avis divers

COMMUNE DE COMPANS

Suppression de la zone d'aménagement concerté dite ZAC du Parc

AVIS AU PUBLIC

Par délibération n 2017-72 en date du 29 septembre 2017, le Conseil Municipal de Compans a décidé de supprimer la ZAC du Parc conformément aux dispositions de l'article R. 311-12 du code de l'urbanisme, de donner quitus à la Société d'Équipement de Seine et Marne de sa mission d'aménageur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Conformément à l'article R. 311-5 du code de l'urbanisme, la présente délibération fait l'objet d'un affichage en mairie, 1 rue de la Mairie, 77290 COMPANS depuis le 6 octobre 2017 et ce pendant un délai d'un mois et est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La délibération et le dossier s'y rapportant sont tenus à disposition du public (aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie).

Enquête publique

COMMUNE DE LA MADELEINE SUR LOING

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE ELABORATION PLAN LOCAL D'URBANISME ET SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

En application de l'arrêté n77.267.10 du 5 octobre 2017, il sera procédé conjointement à deux enquêtes publiques sur les dispositions du projet de Plan Local d'Urbanisme et du Schéma Directeur des Eaux Pluviales de la commune de LA MADELEINE SUR LOING à partir du 7 novembre jusqu'au 8 décembre 2017 inclus.
Le projet de P.L.U. a fait l'objet d'une évaluation environnementale et il comporte en annexe l'avis de l'autorité environnementale.

Monsieur Jean-Pierre MARJOLET, commissaire-enquêteur siégera à la mairie de LA MADELEINE SUR LOING où toutes les observations doivent lui être adressées. Il recevra, en mairie, les jours suivants :
Le mardi 7 novembre 2017 de 9h à 12h
Le samedi 18 novembre 2017 de 9h à 12h
Le mardi 21 novembre 2017 de 9h à 12h
Le lundi 27 novembre 2017 de 17h à 19h
Le vendredi 8 décembre 2017 de 17h à 19h.

Les pièces des deux dossiers ainsi que deux registres d'enquête paraphés par le

Président de la Commission d'Enquête, sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques) ou déposer ses observations aux adresses suivantes :

PLU de La Madeleine-sur-Loing : <https://www.registre-dematerialise.fr/507>
Schéma directeur des eaux pluviales de La Madeleine-sur-Loing : <https://www.registre-dematerialise.fr/508>

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Ces registres seront assortis, le cas échéant des documents annexés par le public.

Les rapports et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie.

Au terme de l'enquête conjointe, le Conseil municipal pourra prendre la décision d'approuver le projet du Plan Local d'Urbanisme et le Schéma Directeur des Eaux Pluviales. Le présent arrêté sera publié par voie d'affiches, notamment à la porte de la mairie, et par tout autre procédé.

PRÉFET DE SEINE ET MARNE

Direction de la coordination des services de l'Etat - Pôle du pilotage des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE
Commune de BAILLY-ROMAINVILLIERS

La société

LINKCITY

domiciliée 1, avenue Eugène Freyssinet à GUYANCOURT (78280), a présenté, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, une demande d'autorisation d'exploiter un DA "A-CENTER" situé Avenue Johannes Gutenberg - Lieu-dit Zac du Prieuré Ouest sur le territoire de la commune de BAILLY-ROMAINVILLIERS (77770).

Les opérations envisagées relèvent de la rubrique 2910-A-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Par arrêté préfectoral n17/DCSE/IC/048 du 29 septembre 2017, la demande de la société LINKCITY est soumise à enquête publique environnementale pendant 31 jours consécutifs du lundi 6 novembre 2017 à 09h00 au mercredi 6 décembre 2017 inclus à 17h30.

Le siège de cette enquête est fixé en mairie de BAILLY-ROMAINVILLIERS (51 rue de Paris - 77770 BAILLY-ROMAINVILLIERS).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier de demande comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé et tenu à la disposition du public :

- en mairie de Bailly-Romainvilliers, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :
* en format papier,
* en version numérique sur un poste informatique dédié fourni par PubliLégal.

- en mairies de Chessy, Coupvray, Coutevroult, Jossigny, Magny-le-Hongre, Montévrain, Serris, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis, communes comprises dans un rayon de 3 kilomètres autour du site projeté, déterminé au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, aux jours et heures d'ouverture des mairies :
* en format papier.

- sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- en mairie de Bailly-Romainvilliers, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :
* sur le registre d'enquête côté et parapé par le commissaire enquêteur,
* sur le registre dématérialisé accessible et consultable sur le poste informatique dédié fourni par PubliLégal (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques).

- sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/)

Le tribunal administratif de Melun a désigné Madame Marie-Françoise SEVRAIN, Consultante en environnement, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Bailly-Romainvilliers pour recevoir les observations aux dates et heures indiquées ci-dessous :

Jours de permanence ; Horaires
Lundi 6 novembre 2017 ; 09h00 à 12h00
Mercredi 15 novembre 2017 ; 14h30 à 17h30
Vendredi 24 novembre 2017 ; 14h30 à 17h30
Samedi 2 décembre 2017 ; 09h00 à 12h00
Mercredi 6 décembre 2017 ; 14h30 à 17h30

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de Monsieur Bruno MORVAN, responsable de projets pour la société LINKCITY, domiciliée 1, avenue Eugène Freyssinet à GUYANCOURT (78280), joignable au 01 30 60 48 59.

Le présent avis est consultable sur le site Internet des Services de l'Etat en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique environnementale auprès du Préfet de Seine-et-Marne (Direction de la Coordination des Services de l'Etat - Pôle du Pilotage des Procédures d'Utilité Publique - 12 rue des Saints-Pères - 77010 MELUN CEDEX) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée par le Préfet de Seine-et-Marne à la société LINKCITY ainsi qu'aux maires de la commune de Bailly-Romainvilliers, sur le territoire duquel se situe le projet et des communes de Chessy, Coupvray, Coutevroult, Jossigny, Magny-le-Hongre, Montévrain, Serris, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis, concernées par le périmètre de l'affichage relatif à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête publique environnementale sera prise par arrêté du Préfet de Seine-et-Marne au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Melun, le 29 septembre 2017

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Signé : Nicolas de MAISTRE

Le Parisien
Rapidité et souplesse d'un quotidien leader en IDF et l'Oise